

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

UFI: F235-Y83H-Q00S-W8Q7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Bases

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Kisling (Deutschland) GmbH	
Rue:	Salzstraße 15	
Lieu:	D-74676 Niedernhall	
Téléphone:	+49 7940 50961 61	
E-mail:	technical.support@kisling.com	
Interlocuteur:	Dr. Hans Götz	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail:	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
STOT SE 3; H335
STOT SE 3; H336
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate de n-butyle
xylène
butane-1-ol

Mention

d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 2 de 16

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseils supplémentaires

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

Mentions de danger

H222-H229-H318-H335-H336-H373

Conseils de prudence

P102-P210-P211-P251-P410+P412

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Peintures et vernis

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'après antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 3 de 16

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
115-10-6	diméthyl éther			40 - 60 %
	204-065-8	603-019-00-8		
	Flam. Gas 1; H220			
1330-20-7	xylène			15 - < 30 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
71-36-3	butane-1-ol			5 - < 15 %
	200-751-6	603-004-00-6		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			
123-86-4	acétate de n-butyle			5 - < 15 %
	204-658-1	607-025-00-1		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700)			5 - < 15 %
	500-033-5	603-074-00-8		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
115-10-6	204-065-8	diméthyl éther	40 - 60 %
	par inhalation: CL50 = 164000 ppm (gaz)		
1330-20-7	215-535-7	xylène	15 - < 30 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg		
71-36-3	200-751-6	butane-1-ol	5 - < 15 %
	dermique: DL50 = 3400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 790 mg/kg		
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	5 - < 15 %
	par voie orale: DL50 = 14130 mg/kg		
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700)	5 - < 15 %
	dermique: DL50 = >22800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 11400 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'après antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 4 de 16

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête. État semi-conscient. Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 5 de 16

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	
		150	720		VLE courte durée	
115-10-6	Ether diméthylrique	1000	1910		VME 8 h	
71-36-3	n-Butanol	100	310		VME 8 h	
		100	310		VLE courte durée	
1330-20-7	Xylène	50	220		VME 8 h	
		100	440		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1330-20-7	Xylène	Acide méthylhippurique	2 g/l	U	b
71-36-3	n-Butanol	n-Butanol	10 mg/g		

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
115-10-6	diméthyl éther		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1894 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	471 mg/m ³
1330-20-7	xylène		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	221 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	442 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	65,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
71-36-3	butane-1-ol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	310 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	55,357 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	155 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,562 mg/kg p.c./jour
123-86-4	acétate de n-butyle		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 7 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
115-10-6	diméthyl éther	
Eau douce		0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,549 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,681 mg/kg
Sédiment marin		0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		160 mg/l
Sol		0,045 mg/kg
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
71-36-3	butane-1-ol	
Eau douce		0,082 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,25 mg/l
Eau de mer		0,008 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,324 mg/kg
Sédiment marin		0,032 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2476 mg/l
Sol		0,017 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,36 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,098 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,09 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 8 de 16

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
Épaisseur du matériau des gants > 0,4mm
période de latence: > 30 min.
EN ISO 374

Protection de la peau

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AP2 (EN 140/143).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	gris clair, rouge brun
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	0,9 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	14 vol. %
Point d'éclair:	< 21 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
pH-Valeur:	non applicable
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Pression de vapeur: (à 50 °C)	> 5000 hPa
Densité:	0,6-0,8 g/cm ³

Testé selon la méthode

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée >300°C

Autres caractéristiques de sécurité

Durée d'écoulement: < 40s 6 DIN EN ISO 2431

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. Pas de données disponibles pour le mélange.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 9 de 16

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Acide. base. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 0.0000 mg/kg; ATE (cutanée) 0.0000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 0.0000 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0.0000 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	164000	Rat	Study report (1979) Ten male rats were administered the test
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1.5 mg/l		
71-36-3	butane-1-ol				
	orale	DL50 mg/kg	790	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	3400	Lapin	
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 mg/kg	14130	Rat	Publication (1954) acute oral toxicity test
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700)				
	orale	DL50 mg/kg	11400	Rat	GESTIS
	cutanée	DL50 mg/kg	>22800	Lapin	GESTIS

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 10 de 16

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (xylène; butane-1-ol)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (butane-1-ol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 11 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 4100	96 h	Poecilia reticulata	Study report (1988) other: NEN 6504 Water - Determination of
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	154,917	96 h	green algae	Other company data (2009) other: Data generated using ECOSAR v1.00
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 4400	48 h	Daphnia magna	Study report (1988) other: NEN6501: Water -Determination of
1330-20-7	xylène					
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 1,3	56 d	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denve Fish were exposed in artificial streams
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,17	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3 other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 175	0 h	Boue activée	Research Journal WPCF 60(10) 1850-1856 (OECD Guideline 209
71-36-3	butane-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1376	96 h	Pimephales promelas	Study report (1998) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	225 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1998) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1328	48 h	Daphnia magna	Study report (1998) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	4,1 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1996) OECD Guideline 211
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	44 mg/l	48 h	Daphnia sp.	Publication (1959) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	23,2	21 d	Daphnia magna	Study report (2000) OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	diméthyl éther	0,07
1330-20-7	xylène	3,2
71-36-3	butane-1-ol	10
123-86-4	acétate de n-butyle	200

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 12 de 16

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	> 5,5 - < 12,2	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, E
71-36-3	butane-1-ol	3,16		QSAR (2017)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):

1 L

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 13 de 16

Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Autres informations utiles (Transport terrestre)
E0

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)
E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2, see SP63

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ): See SP277
EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)
E0

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 14 de 16

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0
: Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 80,8%; 678 g/l

2004/42/CE (COV): 678 g/l

Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE: Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite COV: 840 g/l

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Teneur en COV (OCOV): 80,8%; 678 g/l

N° du tarif (OCOV): 3208.2000

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'après antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 15 de 16

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables
Aerosol: Aérosols
Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Eye Irrit: Irritation oculaire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Dam. 1; H318	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H335	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT RE 2; H373	Principe d'extrapolation "Aérosols"

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2250 Spray d'apprêt antirouille rouge brun 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91388

Page 16 de 16

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	-	-	9a	7, 11	11a	7, 7a	91	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)